

Décision

Générale

colonial

Décision n° 913 accordant une allocation viagère de 4.800 francs l'an, pour une période de deux ans, à M. Abdi Hersi, orphelin âgé de 14 ans, fils de Hersi Djama, ex-policier, décédé le 5 août 1944

n° 913

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 septembre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de quatre mille huit cents francs (4.800 fr.) l'an, pour une dernière période de deux ans, est accordée à Abdi Hersi orphelin âgé de 14 ans, fils de Hersi Djama, ex-policier, décédé le 5 août 1944. Cette allocation sera payable trimestriellement, et à terme échu, sur présentation du certificat de vie.